



REPUBLICAINE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20240328-DELIB2024\_022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19/03/2024
Date d'affichage	28/03/2024
Nombre de conseillers :	
En exercice.....	23
Présents.....	16
Votants.....	21
Réf : 2024-023	
Objet :	
RH : OUVERTURES DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE 2024	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 02/04/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 02/04/2024	
Le Maire,	
A. MOMON	

Le vingt huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Elisabeth FRONTIN, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI,  
Nicolas POUZET, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Valérie BOCQUEL et Nassima VIGUIER  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI  
Hermann TYNDAL pouvoir à Bernadette CAPDEVILLE  
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
Alain GUYONNET pouvoir à Michel DOYEN  
Sébastien DERREUMAUX à Clément ROCU

**Absent(s) :**

Sébastien PELLERIN et Gerty EMBOULÉ

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2024-023- RH : OUVERTURES DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté,

Considérant que les lignes directrices de gestion sont mises en place depuis le 16 mai 2022,

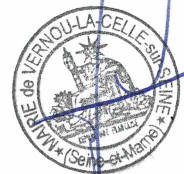
Entendu Monsieur le Maire,

- **INFORMER** que pour donner suite aux avancements de grade, à compter du 1er mai 2024 il y a nécessité de procéder aux ouvertures de poste ;
- **DEMANDER** au Conseil municipal de se prononcer sur les ouvertures de postes pour :
  - Service technique :  
Adjoint technique principal de 1ère classe.
  - Service Administratif :  
Adjoint administratif principal de 2ème classe ;  
Rédacteur principal de 2ème classe.
  - Service Animation :  
Adjoint d'animation principal de 1ère classe ;
  - Service Culturel :  
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ouverture des postes ci-dessus pour tous les avancements de grade prévus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 28 mars 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL